



COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°04

MERCREDI 4 FÉVRIER 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 04 février 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

DÉVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE FERROVIAIRE

Monsieur le Président de la République, débutant sa communication, souligne que le développement des chemins de fer et des transports ferroviaires constitue une priorité nationale, dans le cadre de l'aménagement et de l'attractivité du territoire. A cet effet, il demande au Ministre des Transports terrestres et aériens de faire l'évaluation de l'état d'exécution des projets et réformes concernant le secteur ferroviaire. Il indique, également, l'urgence d'accélérer la réhabilitation et la modernisation de la ligne Dakar-Tambacounda, de finaliser la Politique ferroviaire nationale à l'horizon 2050 et de dresser un état des lieux global du dialogue social et des doléances des personnels en exercice dans le secteur.

En outre, le Chef de l'Etat instruit le Ministre des Transports terrestres et aériens de veiller, en relation avec l'APIX et toutes les parties prenantes, à la mise en service de la phase II du Train Express Régional (TER) intégrant l'édification de la gare de Sébikhotane. Il engage le Premier Ministre à tenir un Conseil interministériel sur le secteur ferroviaire et à veiller à la réalisation des plans de réinstallation des personnes affectées par le projet TER.

REPOSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU SECTEUR DE L'EAU

Le Chef de l'Etat rappelle la place fondamentale qu'occupe le secteur de l'Eau dans le bien-être des populations et l'atteinte des objectifs de développement durable. Il salue le leadership reconnu du Sénégal en la matière et demande d'accélérer l'exécution de l'ensemble des projets relatifs à l'hydraulique et l'assainissement, en veillant au lancement du projet du « Grand Transfert d'Eau » et du nouveau Programme de prévention et de gestion des inondations. Le Président de la République insiste sur la nécessité de veiller à la mise en œuvre des recommandations des concertations nationales sur le secteur de l'Eau et de l'Assainissement, en assurant le déploiement accéléré du programme de renouvellement des forages et ouvrages hydrauliques et l'intensification des projets d'unités de dessalement.



Il instruit le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de finaliser les réformes complémentaires des sous-secteurs de l'hydraulique urbaine et de l'hydraulique rurale, de redéfinir à l'horizon 2050, les schémas directeurs en matière d'hydraulique et d'assainissement et d'actualiser la gouvernance globale, le modèle économique et la régulation du secteur de l'Eau dans son intégralité.

Le Président de la République demande au Premier Ministre de finaliser les textes relatifs au Code de l'Eau et à l'Autorité de régulation du secteur.

Enfin, il demande au Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement et au Ministre en charge de l'Energie d'assurer un suivi permanent de l'état d'exécution des engagements du Sénégal, dans le cadre des projets de l'OMVS et de l'OMVG

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE CANCER

Le Président de la République fait observer que la communauté internationale célèbre, ce 04 février 2026, la Journée mondiale contre le cancer. A cet égard, il demande de renforcer la prévention, la sensibilisation des populations et le dépistage précoce des cancers, notamment les cancers des enfants et des femmes. Le Chef de l'Etat indique l'urgence d'améliorer les modalités et facilités d'accès aux traitements et soins des patients et de finaliser la construction, l'équipement et la réception du Centre national d'Oncologie de Diamniadio. Dans ce sillage, il demande au Premier Ministre de superviser la mise en œuvre d'un Programme national décennal de Prévention et de Lutte contre les cancers.

ACCÉLÉRATION DE LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Considérant la territorialisation des politiques publiques comme un principe directeur de la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050, le Chef de l'Etat demande d'accélérer les processus de territorialisation des programmes et projets publics, en liaison avec les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat, sous la coordination des gouverneurs, préfets et sous-préfets. A cet égard, il exprime son attachement au désenclavement des territoires et terroirs, à travers l'accélération des programmes routiers, autoroutiers et de réalisation de pistes rurales et le déploiement des projets hydrauliques, numériques, d'électrification et de construction d'infrastructures communautaires et sociales de base.

Il demande également au Premier Ministre de veiller à l'accélération des programmes de résorption des abris provisoires et de modernisation des infrastructures scolaires, ainsi qu'à la réactualisation de la carte sanitaire intégrant les constructions de nouvelles structures et établissements de santé prévus dans l'ensemble des régions.

Dans le but de renforcer la montée en puissance des Pôles territoriaux de Développement et d'accentuer la doctrine d'un Etat de proximité, il annonce qu'il poursuivra ses visites économiques régulièrement dans les régions. Dans ce cadre, sa prochaine tournée aura



lieu du 05 au 08 février 2026 dans les régions de Tambacounda et de Kédougou, afin d'évaluer et d'apprécier l'état de prise en charge des urgences et priorités économiques, sociales et environnementales.

VULGARISATION DE LA VIE ET DE L'ŒUVRE DE CHEIKH ANTA DIOP

En perspective de la commémoration du quarantième (40ème) anniversaire du rappel à Dieu du Professeur Cheikh Anta DIOP, le 07 février 2026, le Chef de l'Etat rend un vibrant hommage, au nom de la Nation, à cet universitaire de renom, illustre patriote et panafricain convaincu, dont les travaux scientifiques et les prises de position nationales et internationales, ont fortement contribué à l'éveil des consciences. A cet effet, il demande au Gouvernement d'accentuer le désenclavement et la valorisation de Thieytou et de travailler avec la famille du disparu et toutes les autres parties prenantes, afin de vulgariser et perpétuer, dans les programmes scolaires, universitaires et les créations artistiques, l'œuvre monumentale de Cheikh Anta DIOP.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil avoir effectué les 02 et 03 février 2026, une visite officielle en République du Congo, à l'invitation de Son Excellence le Président Denis Sassou NGUESSO.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a axé sa communication sur les points suivants :

CONSEIL PRÉSIDENTIEL DE L'INVESTISSEMENT

Le Premier Ministre a d'abord rendu compte au Président de la République de l'état de préparation du prochain Conseil présidentiel de l'Investissement (CPI), prévu en fin mars 2026. Ainsi, il a présenté le cadre rénové de pilotage et d'orientation des investissements. Abordant le cadre du partenariat entre le secteur privé et l'État, il souligne que dans l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050, l'investissement privé, national et étranger, est au cœur de la stratégie de transformation économique. L'investissement privé s'impose, dès lors, comme moteur essentiel de la croissance, de la compétitivité, de la création d'emplois et de la souveraineté productive. Cette ambition implique le développement d'un nouveau type de partenariat entre l'État et le secteur privé, qui concourt à l'accroissement de l'investissement privé dans l'économie sénégalaise.

Le Premier Ministre a souligné la trajectoire globalement ascendante des investissements privés au Sénégal, qui traduit un renforcement de l'attractivité économique du pays, confirmé par les performances récentes relayées par le rapport Business Ready. Dans ce contexte, le renforcement du cadre de dialogue, de décision et de pilotage des réformes en faveur de l'investissement privé apparaît comme un levier central pour consolider la confiance des investisseurs, orienter les flux vers les priorités stratégiques nationales et maximiser leur impact économique.

Pour le Premier Ministre, le CPI rénové vise à accélérer les réformes et à lever les obstacles à l'investissement. Ce nouveau format du Conseil présidentiel de l'Investissement repose sur une organisation institutionnelle resserrée et hiérarchisée, avec une Session présidentielle, un Conseil interministériel et un Comité de suivi.

Concernant les livrables attendus, il s'agit de rapports réguliers notamment le rapport général d'évaluation du dispositif d'incitation, le rapport sur les réformes favorables à l'investissement, le rapport sur les procédures digitalisées, le rapport sur la couverture territoriale et le progrès industriel, ainsi que le rapport de suivi-évaluation de l'Initiative « Sunu champion ».

Le Premier Ministre a fait noter que le projet de réforme du Conseil présidentiel de l'Investissement fera l'objet de concertations avec le secteur privé en présence des administrations impliquées et a demandé au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, de mettre en œuvre, en relation avec l'APIX, toutes les diligences requises pour la finalisation de cet important projet.

COMpte RENDU DE LA MISSION AU MAROC

Le Premier Ministre a rendu compte de sa mission effectuée au Royaume du



Maroc dans le cadre de la quinzième (15ème) Grande Commission mixte de coopération sénégalo marocaine, au cours de laquelle dix sept (17) nouveaux accords et mémorandums d'entente couvrant les domaines industriel, minier, agricole, numérique, logistique et de la formation ont été signés. En marge de la Commission mixte, des audiences bilatérales ont été organisées avec des opérateurs économiques marocains présents ou intéressés par le Sénégal. Il a également fait part de sa visite du complexe industriel intégré de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) Group.

Le Premier Ministre a demandé à tous les ministères impliqués de transmettre à la Primature un plan d'actions détaillé de mise en œuvre des accords et engagements issus de cette mission, assorti d'un cadre de concertation régulière avec les partenaires marocains et avec des acteurs économiques nationaux.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DES MINISTRES

Le Ministre d'Etat auprès du Président de la République chargé du Suivi du Pilotage et de l'Evaluation de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050, a présenté une communication portant sur la structuration et la modernisation des processus.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté le projet de décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Direction générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DGSCOS).

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- **Monsieur Babacar BA**, Administrateur civil, matricule de solde n°624 582/I, est nommé Secrétaire général du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, en remplacement de Madame Seynabou NIANG.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement